



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Les poissons migrateurs du bassin de l'Adour un peu mieux protégés
Communiqué en date du 26 juin 2019

Alors que des sommes considérables sont dépensées pour la protection des populations de saumons et d'anguilles, il était paradoxal de voir pêcher dans le port de Bayonne-Tarnos les poissons en migration vers leurs zones de reproduction. On nous dit souvent que comparaison ne vaut pas raison, mais chacun sait que la réglementation protège les oiseaux en migration de retour vers leurs zones de reproduction... Les militants associatifs demandent donc simplement à l'administration d'être cohérente.

N'ayant pas été entendus par les préfets, l'association Salmo Tierra-Salva Tierra et les SEPANSO des Landes et des Pyrénées Atlantiques se sont adressées au Tribunal administratif de Pau pour que soit imposé aux préfets l'obligation d'exercer leurs pouvoirs de police dans le port de Bayonne-Tarnos afin de faire cesser la pêche au saumon effectuée par filets dérivants sans autorisation.

La démarche enregistrée à Pau le 9 mars 2018 a donné satisfaction aux pétitionnaires : le jugement en date du 25 juin 2019 est clair :

« Les refus implicitement opposés par les préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes aux demandes présentées par les associations requérants en vue d'obtenir qu'ils exercent leurs pouvoirs de police dans le port de Bayonne afin de faire cesser la pêche au saumon effectuée par les marins-)pêcheurs professionnels au moyens de filets dérivants sont annulés...

Il est prescrit aux préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police dans un délai de six mois à compter de la notification du présent jugement, en vue d'obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne cesse... »

Naturellement les associations vont continuer par ailleurs leur combat pour que la qualité des cours d'eau soit restaurée. La Directive Cadre Eau impose que ceux-ci retrouvent leur bon état d'origine, mais ceci est une autre histoire ! Aujourd'hui nous enregistrons un progrès important et nous nous en félicitons.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>